

Paris, le 25 octobre 2022

Vivendi a notifié auprès de la Commission européenne son projet de rapprochement du groupe Lagardère

Vivendi annonce avoir obtenu la complétude de son dossier relatif au projet de rapprochement avec le groupe Lagardère et, par conséquent, avoir formellement déposé sa notification auprès de la Commission européenne en application du règlement européen sur le contrôle des concentrations.

Vivendi poursuit l'étude du projet de cession d'Editis dans son intégralité, cession qui interviendrait principalement au travers d'une distribution des actions Editis à ses actionnaires et leur admission concomitante sur le marché d'Euronext à Paris. Le Groupe Bolloré, actionnaire de référence de Vivendi, devrait céder l'ensemble des actions Editis ainsi reçues de manière à doter Editis d'un noyau actionnarial de référence et stable.

Pour pouvoir le cas échéant être mis en œuvre, ce projet devra notamment être accepté par la Commission européenne. Il devra également faire l'objet des procédures d'information-consultation des instances représentatives du personnel concernées.

Arnaud de Puyfontaine, Président du Directoire de Vivendi, a déclaré : « *La notification de notre projet d'acquisition du groupe Lagardère auprès de la Commission européenne marque une étape importante dans notre objectif de créer un acteur mondial de l'édition. Dans le même temps, nous souhaitons assurer la pérennité et l'intégrité d'Editis sans bousculer les équilibres concurrentiels du marché de l'édition français.* »

A propos de Vivendi

Depuis 2014, Vivendi construit un leader mondial dans les contenus, les médias et la communication. Le Groupe détient des actifs de premier plan et fortement complémentaires dans la télévision et le cinéma (Groupe Canal+), la communication (Havas Group), l'édition (Editis), la presse magazine (Prisma Media), les jeux vidéo (Gameloft), le spectacle vivant et la billetterie (Vivendi Village). Le Groupe possède également une plateforme digitale mondiale de distribution de contenus (Dailymotion). Les différentes entités de Vivendi travaillent pleinement ensemble, évoluant au sein d'un groupe industriel intégré créant ainsi davantage de valeur. Engagé en matière environnementale, Vivendi s'est fixé pour objectif de contribuer au net zéro carbone mondial en adoptant une démarche alignée avec les Accords de Paris. Par ailleurs, il contribue à construire des sociétés plus ouvertes, inclusives et responsables en soutenant une création plurielle et inventive, en favorisant un accès plus large à la culture, à l'éducation et à ses métiers, et en renforçant la sensibilisation aux enjeux et opportunités du XXI^e siècle. www.vivendi.com

Avertissement Important

Déclarations prospectives. Le présent communiqué de presse contient des déclarations prospectives relatives à la situation financière, aux résultats des opérations, aux métiers, à la stratégie et aux perspectives de Vivendi, y compris en termes d'impact de certaines opérations ainsi que de paiement de dividendes, de distribution et de rachats d'actions. Même si Vivendi estime que ces déclarations prospectives reposent sur des hypothèses raisonnables, elles ne constituent pas des garanties quant à la performance future de la société. Les résultats effectifs peuvent être très différents des déclarations prospectives en raison d'un certain nombre de risques et d'incertitudes, dont la plupart sont hors de notre contrôle, notamment les risques liés à l'obtention de l'accord d'autorités de la concurrence et d'autres autorités réglementaires ainsi que toutes les autres autorisations qui pourraient être requises dans le cadre de certaines opérations et les risques décrits dans les documents déposés par Vivendi auprès de l'Autorité des Marchés Financiers, également disponibles en langue anglaise sur notre site (www.vivendi.com). Les investisseurs et les détenteurs de valeurs mobilières peuvent obtenir gratuitement copie des documents déposés par Vivendi auprès de l'Autorité des Marchés Financiers (www.amf-france.org) ou directement auprès de Vivendi. Le présent

communiqué de presse contient des informations prospectives qui ne peuvent s'apprécier qu'au jour de sa diffusion. Vivendi ne prend aucun engagement de compléter, mettre à jour ou modifier ces déclarations prospectives en raison d'une information nouvelle, d'un évènement futur ou de tout autre raison.

ADR non sponsorisés. Vivendi ne sponsorise pas de programme d'American Depositary Receipt (ADR) concernant ses actions. Tout programme d'ADR existant actuellement est « non sponsorisé » et n'a aucun lien, de quelque nature que ce soit, avec Vivendi. Vivendi décline toute responsabilité concernant un tel programme.